

INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – IGEC

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
au capital de 46.000 euros
Siège social : 22, rue Garnier, 92200 Neuilly-sur-Seine
662 000 512 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le dix-huit décembre,

LES SOUSSIGNÉS,

1. **GRANT THORNTON & ASSOCIÉS**, société par actions simplifiée, au capital de 27.574.940 euros, dont le siège social est situé 29, rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 440 726 289 représentée par son président, Monsieur Adam Nicol, dûment habilité aux fins des présentes ;
2. **GRANT THORNTON**, société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, au capital de 2.271.184 euros, dont le siège social est situé 29, rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 632 013 843 représentée par son président, société GRANT THORNTON & ASSOCIÉS, elle-même représentée par Monsieur Adam Nicol, dûment habilité aux fins des présentes ;
3. **Monsieur Pascal Leclerc**, de nationalité française, né le 27 novembre 1969 à Le Havre (76), demeurant au 17, rue de Monceau, 75008 Paris ; et
4. **Monsieur Vincent Papazian**, de nationalité française, né le 13 janvier 1968 à Neuilly-sur-Seine (92), demeurant au 19, rue Sente-du-Bois-des-Dames, 92420 Vaucresson ;

ensemble, titulaires des 1.000 actions représentant la totalité des droits de vote émis par la Société (les « **Associés** »),

Usant de la faculté offerte par l'article 23 des statuts de la Société (les « **Statuts** ») de prendre des décisions spontanément, résultant de la signature d'un acte sous seing privé,

RECONNAISSANT que l'ensemble des documents prévu par loi ou les Statuts lui a été communiqué ou, le cas échéant, tenu à sa disposition au siège social de la Société, dans les conditions et selon les délais applicables,

CONNAISSANCE PRISE des termes :

- des statuts à jour de la Société (les « **Statuts** »).

ONT PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

LISTE DES DÉCISIONS

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société et modifications corrélatives des Statuts ; et
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
(chacune, une « **Décision** »).

*

PREMIÈRE DÉCISION

Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société et modifications corrélatives des Statuts

Les Associés,

décient de porter la date de clôture de l'exercice social de la Société, actuellement fixée au 30 septembre de chaque année, au 31 décembre de chaque année,

décient, par suite, de modifier l'article 26 « Exercice social » des Statuts en le remplaçant par un nouvel article 26 « Exercice social », rédigé comme suit :

« *Article 26 « Exercice social »* »

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre. »

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi et les règlements.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

*

EN FOI DE QUOI, les Décisions sont adoptées à la date figurant en tête des présentes, par la signature apposée par les Associés sur un (1) seul exemplaire, sous forme électronique, dont une copie numérique est adressée à chacun des Associés.

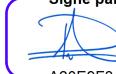
De convention expresse, valant convention sur la preuve au sens de l'article 1356 du Code civil, il est convenu de signer électroniquement les présentes, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants dudit Code, au moyen de la solution DocuSign, l'exemplaire électronique ainsi signé constituant une preuve par écrit au sens de l'article 1364 du même Code.

Signé par :

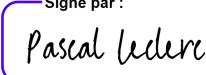
A20E0F34F2B141D...

GRANT THORNTON & ASSOCIÉS

Associé
Représenté par Monsieur Adam Nicol
Président
Dûment habilité

Signé par :

A20E0F34F2B141D...

GRANT THORNTON
Associé
Représenté par Monsieur Adam Nicol
Président
Dûment habilité

Signé par :

238B2AABD48E428...

Monsieur Pascal Leclerc
Associé

Signé par :

207B1B78D1FC483...

Monsieur Vincent Papazian
Associé